

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

MAIRIE de  
LIMEUIL



**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE LIMEUIL**

**SEANCE DU 17 décembre 2014**

<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice : 11</b>	L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 19h30
<b>Présents : 11</b>	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, le Maire.
<b>Votants : 11</b>	Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2014
<b>Conseillers présents :</b>	Mrs. HERVE.MARIN. DURAND.BOUSSIQUET. VAN STRIEN. FOUILLET. RICHARD. Mmes NINNIN. HULOT. MARTIN DA COSTA. MERINO .
<b>Conseillers absents :</b>	
<b>Ont donné procuration :</b>	
<b>Secrétaire :</b>	Nicole HULOT

## Points divers de l'ordre du jour

Il est proposé au conseil municipal de traiter les points suivant dans les divers :

- Virement de crédit
- Retrait délibération droit de préemption
- Indemnité pour travaux supplémentaires

## Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 20 novembre 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2014

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

### 1 - Convention relative aux conditions financières de participation de la commune de Limeuil pour Aménagement Place du Port

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour l'aménagement de la Place du Port de la commune de Limeuil. Les termes de la convention ont été réétudiés et la part de la communes de Limeuil plafonnée à 50% du montant HT du reste à charge de l'opération (règles du fonds de concours)

Il est convenu qu'un premier versement de 50% du montant estimé se fera à la signature de la convention, les 50% restants au décompte du maître d'œuvre.

Participation prévisionnelle de la commune de Limeuil 86 369,85€ pour un montant total de travaux de 934 646,05€ TTC

Les travaux se déclinent en deux tranches\*/

TRANCHE 1 : participation de Limeuil de 38 692,29€

TRANCHE 2 : participation de Limeuil de 47 677,56€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres

- Accepte d'établir une convention régissant les modalités financières de participation de la commune de Limeuil au programme d'aménagement bourg.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec Le Président de la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe ladite convention et toutes les pièces nécessaires à la bonne marche du dossier.

### 2 - Réduction facture assainissement

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Monsieur François DEMPTOS dans lequel il demande une réduction de sa facture d'assainissement, qui comprend une consommation de 203m<sup>3</sup>, suite à une fuite d'eau après son compteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer la règle de calcul sur une moyenne de consommation et de lui facturer que 50m<sup>3</sup>.

### **3 - Tarif redevance droit de place**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'au cours de la séance du 26 juin 2014, il avait été décidé de fixer à 210,00€ le droit de place pour Monsieur Rachid GUEDIDI concernant la mise à disposition d'un emplacement sur la place du Port pour installer son stand de vente de produits divers chaque matin jusqu'à 13h30 durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2014.

Monsieur Rachid GUEDIDI n'étant venu que pendant un mois, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réduire le montant de sa redevance par deux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix « pour » et 4 voix « contre » accepte cette proposition et décide de fixer à 105,00€ le montant de la redevance.

### **4 - Changement de Communauté de Communes**

Après avoir présenté les différentes compétences de la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe, ainsi que celles de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de quitter la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide par 10 voix « pour » et 1 « abstention » sur le principe de quitter la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe.

## 6 - Travaux éclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'éclairage public sont prévus au niveau du souffleur du verre en même temps que le renforcement souterrain et l'effacement du réseau, ainsi que la pose de fourreaux et câbles pour le futur éclairage public entre l'école et le lotissement Saint Martin en même temps que le renforcement de Saint Martin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la réalisation de ces travaux.

## 6 - Dettes irrécouvrables

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les états de non-valeurs pour des dettes irrécouvrables d'un montant de 1404,23€ pour le service AEP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accepter en non-valeurs uniquement la somme de 714,67 correspondant au montant des factures d'eau des années 2010 à 2012.

## 7 – Création d'un poste d'agent recenseur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002.276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un emploi temporaire à temps non complet, d'agent recenseur du 06 janvier 2015 au 14 février 2015 et mandate Monsieur le Maire pour procéder au recrutement de l'agent recenseur.

## 8 - Virements de crédit

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget de la commune de la façon suivante :

### Investissement dépenses

10223 (Dégrèvement TLE)	+1 037,00€
2315 (travaux voirie)	- 1 037,00€

### Fonctionnement dépenses

60612 (électricité)	- 1 500,00€
60621 (combustible)	- 2 300,00€
60633 (fournitures de voirie)	-160,00€
655405 (SIVOS)	+ 3960,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte ces virements de crédit.

## **9 - Validation de la CLECT**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la séance du 20 novembre dernier, le conseil municipal s'était prononcé contre le rapport de la CLECT ( Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées) qui permet de calculer l'attribution de la compensation versée à la commune par la communauté de communes.

Le cabinet d'études chargé du calcul, avait avancé une différence de dépenses pour l'école entre 2012 et 2013, ce qui entraîne une diminution importante de la somme attribuée à LIMEUIL.

Depuis la commune a pu faire le point avec la communauté de communes sur les chiffres transmis pour 2012 et 2013 et se sont mis d'accord sur les chiffres.

L'attribution de compensation de Limeuil est ainsi évaluée à 10 929€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le rapport de la CLECT.

## **10 – Retrait de la délibération du droit de préemption**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au cours de la séance du 23 octobre 2014, une délibération a été prise concernant la création d'un droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section C n° 5,6, 167, 169 et 170 dans le bourg de Limeuil en vue de la création d'un multiple rural.

. LA commune est membre de la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe laquelle est compétente en matière d'urbanisme et qu'elle a institué un droit de préemption urbain sur le territoire de notre commune, Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac a adressé un courrier à la mairie, en date du 17 novembre 2014 en demandant de bien vouloir procéder au retrait de cette délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le retrait de cette délibération.

## **11 – Indemnité pour travaux supplémentaires**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Madame GENESTE Yolande, secrétaire de mairie a effectué des travaux supplémentaires durant l'année 2014 et qu'il doit se prononcer sur l'indemnité qui lui est attribuée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres décide de lui attribuer pour travaux supplémentaires, au prorata du temps de travail une indemnité d'un montant de 493,00€.

## **12 - Indemnité gardiennage église**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Stravoulla RAYNOS s'est occupée de l'ouverture de la Chapelle St Martin du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2014 et que Mr Gabriel LAFON s'est occupé de l'ouverture de l'Eglise Sainte Catherine pendant toute l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2014 de la façon suivante :

Monsieur Gabriel LAFON 237,11€ pour l'année

Madame Stavroulla RAYNOS 197,59€ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2014.

### 13 – Primes de fin d'année

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer aux employés communaux Mrs LAFON Loïc Mmes CALES Danielle, GENESTE Yolande une prime de fin d'année d'un montant de 220€ à chacun, à Mr Jérôme LAFON une prime de 82,00€, correspondant au 13/35 de son temps de travail pour la commune à Mr Quentin JURKOWSKI une prime de 110,00€ et à Mme Danielle LECOURT une prime de 50,00€, correspondant au prorata de leurs heures effectuées sur la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution de ces primes de fin d'année

### 14 – Informations diverses

#### CONGES DE FIN D'ANNEE :

Jérôme LAFON et Loïc LAFON sont en congés du 22 décembre 2014 au 02 janvier 2015 inclus.

La mairie sera fermée du mercredi 24 décembre 2014 au soir au vendredi 02 janvier 2015 inclus.

Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales sera assurée par les élus le mercredi 31 décembre 2014.

#### CONCERT :

Mme Nicole HULOT présente une demande de Mme Eloise RENARD, musicienne, qui souhaite donner un concert le 06 janvier 2014 à l'Eglise Sainte Catherine.

#### GARDEN PARTY :

Madame Marilynne MIFSUD, la gérante du restaurant GARDEN PARTY a rencontré Monsieur le Maire le 15 décembre à la mairie et elle lui a demandé de faire une étude pour les travaux du restaurant.

#### TABOURET :

Mme CLARK et Mr ORCHARD ont adressé à courrier à la mairie en demandant la suppression de leur tabouret.

#### LES CARNETS DE JULIE :

Les producteurs de l'émission « Les carnets de Julie » diffusée le samedi sur FRANCE3 propose de venir à Limeuil pour tourner une séquence de l'émission où il devra être réalisé un plat typique de la région. Mme Valentine HOUDARD, journaliste se rendra à Limeuil entre le 07 et 09 janvier 2014 pour faire les repérages. L'émission sera diffusée le 28 février 2015.

#### AGEN 21 :

Mme Céline ROBERT est venue à la mairie le 10 décembre. 1/3 des fiches d'action sont réalisées, 1/3 sont en partie réalisées, 1/3 ne sont pas réalisées.

#### CANOES :

Une rencontre a eu lieu début décembre à la mairie en présence de Mr et Mme LESCURE, Mr DUBOS et Mme VIALATTE des services du domaine fluvial, Monsieur le Maire, Mme NINNIN et Mr MARIN.

Mme VIALATTE a signalé que l'emplacement des canoës relève du domaine fluvial et que donc la convention

d'occupation doit être établie entre Mr ET Mme LESCURE et Les services du domaine fluvial. Les canoës peuvent être récupérés sur cet emplacement, mais ils ne peuvent pas y être stockés, le stationnement ne pouvant se faire à cet endroit. La commune a proposé à Mr ET Mme LESCURE un emplacement derrière le terrain de football pour entreposer leurs canoës.

**RENEGOCIATION PRETS :**

Une réunion est prévue début janvier avec le Crédit Agricole pour renégocier tous les prêts de la commune et des budgets annexes.

**TRAVAUX CHAPELLE ST MARTIN :**

Une rencontre a eu lieu avec Mme Anne VAN DER ELST, architecte, pour les travaux de la Chapelle St martin. On est en attente des appels d'offre.

Le samedi 10 janvier 2015, les élus vont faire le tour de la commune afin de faire l'inventaire des travaux à réaliser.

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 17 janvier 2015 à la salle du château.

La secrétaire de séance,

Nicole HULOT

Le Maire,

Jean-Claude HERVE